

Ref : CA2016/70

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2016

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX MODALITÉS DE RÉPARTITION ET AUX ATTRIBUTIONS DES PRIMES DE CHARGE ADMINISTRATIVES, DÉCHARGES ET MODULATIONS DE SERVICE SUR L'EXERCICE 2016/2017

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 juillet 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 6 juillet 2016,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE** d'approuver le dispositif fixant les modalités de répartition et d'attributions de primes de charges administratives, décharges et modulations de service sur l'exercice 2016/2017, figurant en pièce jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 juillet 2016.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	14
Nombre d'abstentions	11
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 19/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 12/07/2016